



## FACTURE CANTINE TRIMESTRE N° 2

publié le 01/02/2019

Envoi par MAIL ou sinon dans carnet de l'élève

Distribution des factures de cantine aujourd'hui soit par mail pour les familles qui en ont donné un, sinon les factures seront données directement aux enfants.

**ATTENTION** : veuillez vérifier vos boîtes mails, intitulé de l'envoi **facture demi pension du collège Alfred de Vigny** et le nom de l'expéditeur est **siecle@ac-poitiers.fr**

Le découpage se fait ainsi :

▶ 2ème trimestre : janvier/mars 2019 = 135.00 €

Les bourses sont déduites directement de la facture ex :

▶ les boursiers taux 1 n'ont que 100.00 € à payer en cantine - les boursiers taux 2 : 39.00 € - les boursiers taux 3 : se verront reverser 15.00 €

Des remises d'ordre ont été faites pour le **stage des 3èmes** et pour le **voyage des PYRENEES** qui va partir fin mars.

Les parents qui ont opté pour le paiement échelonné depuis septembre 2018, continuent à payer la même somme tous les mois,

**PENSER à appeler l'agence comptable au 05 45 78 29 33 service frais scolaires**  
au mois de mai pour les derniers paiements afin de régulariser s'il y a eu des trop perçus.

Si d'autres parents souhaitent opter pour le paiement échelonné à partir de février, appeler le service gestion au 05 45 64 25 15

**PENSEZ A INDIQUER sur votre VIREMENT ou au dos du chèque DP + NOM, Prénom de l'élève**



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.